



Journée internationale de la démocratie

Le choix de la date du 15 septembre pour célébrer cette journée a été arrêté par l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de son Assemblée générale, le 8 novembre 2007. Il en est ressorti aussi une résolution visant à encourager les gouvernements à renforcer et consolider la démocratie. Depuis 11 ans donc, cette Journée est célébrée chaque année dans le monde entier.

La démocratie est le régime politique dans lequel le peuple est souverain. Selon la célèbre formule d'Abraham Lincoln, la démocratie est « **le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple** » . Dans toute démocratie, le **cou**
rage

est mis à l'épreuve quand on est dans la minorité, la **tolérance**

est mise à l'épreuve quand on est dans la majorité.

La démocratie et les Nations Unies

La Journée internationale de la démocratie est l'occasion de réexaminer l'état de la démocratie dans le monde. La démocratie est un processus autant qu'un objectif, et seule la pleine participation et l'appui de la communauté internationale, des organes de gouvernance nationaux, de la société civile et des individus, permettront de faire de l'idéal démocratique une réalité universelle.

La liberté, le respect des droits de l'homme et le principe de la tenue d'élections honnêtes et périodiques au suffrage universel sont des valeurs qui constituent des éléments essentiels de la démocratie. A son tour, la démocratie devient un environnement naturel pour la protection et la réalisation effective des droits de l'homme. Ces valeurs sont incarnées par la Déclaration

universelle des droits de l'Homme et développées plus avant dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui consacre toute une série de droits politiques et de libertés civiles qui sont les piliers d'une véritable démocratie.



"Izay mitambatra vato, f'izay misaraka fasika" (L'Union fait la force)

Le lien entre la démocratie et les droits de l'homme est clairement défini dans l'article 21(3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».

Les droits inscrits dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les instruments subséquents relatifs aux droits de l'homme portant sur les droits des groupes (par exemple les peuples autochtones, les minorités, les personnes handicapées) sont tout aussi essentiels à la démocratie car ils garantissent une répartition équitable de la richesse et un accès égal et juste aux droits civils et politiques.

